

**Intervention**  
**de l'Ambassadeur Léo Mérorès**  
**Représentant Permanent d'Haiti**  
**auprès des Nations Unies**  
**à la 61<sup>ème</sup> Session Ordinaire**  
**de l'Assemblée générale des Nations Unies**

**New York, le 27 septembre 2006**

**(Vérifiez au prononcé)**

**Madame la Présidente,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,**

Permettez-moi, au prime abord, d'adresser mes plus vives félicitations, à Son Excellence Madame Mme Haya Rashed Al Khalifa pour son élection à la Présidence de la 61ème Session ordinaire de l'Assemblée générale de notre Organisation. Je demeure convaincu que sa riche formation juridique, ses profondes connaissances des affaires publiques, sa carrière tant nationale qu'internationale et son sens avisé des négociations, augurent de la réussite de cette session.

Acceptez, Madame, que je vous réitère le plein support de mon pays et de la délégation haïtienne dans l'accomplissement de votre haute fonction.

**Madame la Présidente,**

Qu'il me soit permis aussi, de féliciter votre prédécesseur, l'ambassadeur Jan Eliasson qui, par son esprit pratique, son sens du compromis et son grand savoir, a su mener à bon port la 60<sup>ème</sup> session. Je lui souhaite, de tout cœur, du succès dans ses nouvelles fonctions de Ministre des Affaires Etrangères de son pays.

J'adresse au Secrétaire général, S.E.Mr. Kofi Annan, mes plus sincères remerciements pour la dextérité avec laquelle il a conduit l'organisation durant ces dix dernières années. Je le félicite également pour son engagement continu en faveur d'Haïti. Le peuple haïtien lui est profondément reconnaissant pour la finesse et la détermination dont il a fait montre dans la recherche de solutions viables et durables à la trop longue crise qui a traversé le pays ces dernières années. C'est à juste titre que Monsieur Annan mérite toute l'appréciation de la communauté internationale pour ses efforts louables et infatigables en faveur de la paix, de la justice, des droits de l'homme, de la démocratie et du développement.

**Madame la Présidente,**

Le 3 juillet dernier, la République d'Haïti a réintégré sa place au sein de la CARICOM mettant ainsi fin à une absence de deux longues années. Je voudrais ici reconnaître que, au cours de cette période, nos frères et sœurs de la Caraïbe ne se sont jamais désintéressés des affaires haïtiennes. Au contraire, ils se sont valablement investis dans la recherche des solutions appropriées qui permettent, aujourd'hui à mon pays d'avoir l'honneur de participer, à leurs côtés, aux grands débats qui concernent la région.

Le 11 septembre dernier Haïti a rejoint, enfin, la grande famille du Mouvement des Non-alignés dans le but avoué de consolider la coopération Sud-Sud.

Je saisis également l'occasion pour saluer l'accession de la République de Monténégro à la souveraineté politique et à la grande famille de notre organisation.

**Madame la Présidente,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,**

Aujourd'hui plus que jamais, notre monde est en butte à des menaces de toutes sortes qui mettent en péril son existence même. En dépit d'intenses efforts déployés par notre Organisation en vue de le rendre plus humain et plus vivable, le spectre des pandémies majeures, de la misère, de la faim, du crime organisé, du terrorisme, des conflits armés, des guerres civiles et des catastrophes naturelles ne cesse de hanter.

Aussi, nous devrions redoubler d'efforts, peaufiner les approches diplomatiques, prioriser le dialogue, les négociations sincères et ouvertes, la flexibilité et le compromis. Ces principes sont à la base même de la création des Nations Unies et confirment encore sa force, sa raison d'être. Notre Organisation demeure le cadre idéal, la référence dans la recherche de solutions appropriées aux problèmes qui frappent notre monde et rien, rien ne doit nous écarter de cet esprit.

La République d'Haïti soutient sans réserve toutes démarches de la communauté internationale visant à résoudre des conflits qu'ils soient en Asie de l'est ou au Moyen orient par des solutions pacifiques, négociées, dans le respect de la souveraineté des Etats.

**Madame la Présidente,**

Le terrorisme prend de nos jours des proportions apocalyptiques. Les attaques du 11 septembre 2001 contre des objectifs américains et tant d'autres subséquentes ailleurs dans le monde, sont des coups de semonce appelant notre conscience et nous obligeant à taire nos intérêts mesquins pour faire face à ce fléau, qui, s'il n'est pas freiné à temps, débouchera sur des catastrophes aux conséquences incalculables. Nous n'avons droit ni à l'erreur ni à l'hésitation. En effet, ces derniers temps, nous assistons impuissants, dirais-je, à un cycle infernal de violences, de destructions massives de vies innocentes et de biens. Nous assistons à des tentatives d'anéantissement de nos institutions, de notre société. Le devenir même de l'humanité paraît être pris en otage par des groupes effrénés, ne reculant devant rien pour détruire, partout où l'occasion se présente.

La République d'Haïti réaffirme, une fois de plus, sa détermination à le combattre sous toutes ses formes en utilisant le peu de moyens dont elle dispose. Elle appuie les mesures de prévention et de lutte contre le terrorisme, prises dans un cadre légal. Elle encourage les Etats à s'entendre sur une Convention globale sur le terrorisme, fondée sur une définition claire et acceptée par tous.

**Madame la Présidente,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,**

Je me félicite des étapes majeures franchies dans la réforme de l'ONU, au cours de la Session précédente. Nous sommes encore loin de nos objectifs, mais nous pouvons dire que des avancées très significatives sont constatées et je souhaite que les changements décidés se poursuivent afin de donner à notre Organisation les moyens de sa « vocation mondiale ». Nous devons nous adapter aux exigences nouvelles comme nous l'avions réaffirmé lors du Sommet mondial 2005.

En ce sens, j'applaudis la création de la « Commission de Consolidation de la Paix ». Elle est appelée à jouer un rôle important, de par sa vocation d'assurer la stabilité politique et de jeter de façon durable les bases du développement socio-économique dans des situations post-conflits. Elle a, entre autres, le rôle d'aider au renforcement des institutions démocratiques et de les rendre efficaces, dans un cadre constitutionnel et de l'état de droit.

Dans ce même ordre d'idées, je salue la résolution 60/251 portant création du Conseil des Droits de l'homme. Je félicite les quarante-sept membres du Conseil élus en mai dernier en vue d'apporter leurs expériences à la promotion et à la protection des droits de l'homme. J'estime que ce nouvel outil oeuvrera, à bien des égards, à l'épanouissement de notre société, une société plus ouverte au dialogue, à la compréhension, au respect mutuel, à la justice sociale et à la tolérance.

Je salue également la création du « Fonds d'intervention d'urgence en cas de catastrophe » (CERF). Il servira à réunir à l'avance des ressources qui permettront à l'ONU de financer des opérations de secours humanitaires dès qu'une catastrophe survient, c'est-à-dire de faire plus, et plus vite.

Mon gouvernement partage l'idée de la dynamisation du Conseil économique et social (ECOSOC). En tant qu'organe principal de l'Organisation, il doit pouvoir participer plus implicitement aux activités de développement des pays laissés en traîne par l'histoire et les PMA en particulier. Il devrait pouvoir assurer plus de cohésion en ce qui a trait à la meilleure approche à adopter en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire. A ce compte, la question de l'harmonisation des stratégies et des actions entre les entités du système des Nations Unies qui oeuvrent dans le domaine du développement est essentielle. Mon pays bénéficie, à travers le Groupe consultatif ad hoc de l'ECOSOC sur Haïti, du support du Conseil et récemment, lors de sa Session de Fonds de Haut Niveau tenue à Genève du 3 au 28 juillet 2006, l'ECOSOC a prorogé jusqu'au mois de juillet 2007 le mandat de ce Groupe avec possibilité d'être renouvelé. Je me réjouis à l'idée que cette prorogation permettra aux différents secteurs impliqués dans le développement durable d'Haïti d'aboutir à des résultats tangibles pour mon pays.

**Madame la Présidente,**

Depuis 1945, date de la création de l'ONU dont mon pays est l'un des membres fondateurs, le paysage international a connu de profonds changements. Pourtant, après plus de soixante ans, le cadre institutionnel du Conseil de sécurité est resté le même. Toute réforme de l'organisation serait donc incomplète si elle ne tenait pas compte du réaménagement du Conseil de sécurité.

La composition du Conseil de sécurité doit donc refléter les réalités du 21<sup>ème</sup> siècle en incluant les Etats membres capables d'endosser des responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale. Dans cette nouvelle configuration tant souhaitable, il est impératif que les pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes soient représentés de façon équitable.

**Madame la Présidente,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,**

Haïti vient de réaliser, en février 2006, des élections historiques, honnêtes et démocratiques. Ces joutes qui seront complétées à la fin de l'année par les élections municipales et celles des collectivités territoriales, ont favorisé le rétablissement de la démocratie et ouvrent la voie à la stabilité politique. Le peuple haïtien dans son ensemble s'est exprimé en faveur du processus de changement capable de lui apporter la sécurité et l'amélioration de ses conditions d'existence.

A cet effet, je me félicite de l'action de la communauté internationale pour le soutien et l'assistance qu'elle apporte et continue d'apporter à Haïti. Je salue le « Groupe des pays amis » d'Haïti et tous les Membres de l'Organisation qui ne reculent devant aucun effort, aucun sacrifice pour supporter la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en y affectant du personnel militaire ou policier.

Je me félicite du vote de la résolution 1702 du 15 août 2006 du Conseil de Sécurité, renouvelant le mandat de la MINUSTAH. J'ose espérer que cette Mission, qui accomplit une tâche combien difficile, parfois périlleuse mais noble, arrivera, de concert avec la Police Nationale et le Gouvernement, à juguler l'insécurité aveugle qui frappe la société haïtienne. J'invite donc la Mission à continuer de travailler étroitement avec les autorités haïtiennes pour opérer les transformations nécessaires en fonction des priorités de l'heure. Je souhaite que l'assistance internationale se concentre aussi sur la réforme du système judiciaire et la professionnalisation de la police et aussi la consolidation des institutions démocratiques telles que le Parlement, les municipalités et les collectivités territoriales.

Aux parents, amis et collègues des travailleurs de la paix tombés en Haïti dans l'exercice de leur fonction, je redis la douleur et les peines du peuple haïtien qui reconnaît la portée de la présence Onusienne sur le terrain et dont l'objectif final est d'aider le pays à recouvrer sa stabilité.

**Madame la Présidente,**

La nouvelle équipe que le chef de l'Etat haïtien SEM. René Préal a le privilège de diriger s'attèle, depuis la prise en charge en mai dernier à une tâche de longue haleine pour reconstruire le pays. Il s'agit de rétablir la sécurité, construire un Etat moderne, renforcer les institutions démocratiques et offrir les conditions favorables à l'investissement en vue de la création de richesses au bénéfice de tous.

Pour attirer les investisseurs et créer les conditions propices au développement durable, il devient impérieux la réalisation de projets d'infrastructure de base tels que: la construction de routes, de ports, d'aéroports, l'électrification des principales villes du pays, l'amélioration des réseaux de télécommunication et j'en passe, projets dont la réalisation requiert l'appui de la communauté internationale.

**Madame la Présidente,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,**

L'insécurité constitue un terrain propice à toutes les tentations. Elle est favorable aux agents de déstabilisation qui exploitent la condition infra-humaine d'une bonne partie des défavorisés en les armant pour semer le deuil et la désolation dans la famille haïtienne, mettant ainsi en péril l'avenir de la République.

S'attaquer à l'insécurité et au climat de violence, caractérisé par des enlèvements parfois spectaculaires et des affrontements meurtriers entre gangs armés et forces de l'ordre, demeure une autre des grandes priorités du gouvernement. Le dialogue d'un côté et la fermeté de l'autre sont nécessaires dans la recherche d'une solution viable au grand banditisme qui, depuis un certain temps, tente de s'implanter dans le pays, occasionnant la fuite des capitaux et des cerveaux.

En ce sens, l'appui financier et technique de la communauté internationale se révèle impérieux dans l'application effective du programme de Démobilisation, de désarmement et de réinsertion (DDR). Tout en étant conscients que le cas d'Haïti n'est pas un cas classique, cela ne doit pas nous inciter à rester les bras croisés.

Dans le souci de soulager à brève échéance la souffrance des masses et d'arriver à réduire, voire éliminer les sources de recrutement des gangs, le gouvernement a lancé le Programme d'Apaisement Social (PAS). Le PAS prévoit la constitution d'une banque de données de plus de trois cents projets et interventions à réaliser dans les divers secteurs de la vie nationale et sur toute l'étendue du territoire. Ce programme favorisera la

création d'emplois à haute intensité de main d'œuvre et permettra à l'Etat de réduire le chômage, de garantir un certain apaisement et de diminuer les turpitudes sociales.

De plus, afin de créer un climat propice à la bonne gouvernance, le Chef de l'Etat a initié, dès son élection à la présidence, un dialogue ouvert et franc avec tous les secteurs politiques. Ils ont bien compris l'urgence de l'heure et ont répondu positivement à l'invitation, en acceptant de participer à l'actuel gouvernement d'ouverture qui compte des membres des différents partis politiques également représentés au parlement. L'objectif est d'arriver à une cohésion sociale, à la réconciliation politique, éléments indispensables à la stabilité, la sécurité, la relance économique et la construction d'une société sans exclusion.

**Madame la Présidente,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,**

La Conférence internationale pour le développement économique et social d'Haïti, tenue à Port-au-Prince le 25 juillet 2006 s'est terminée par les promesses d'engagements financiers de la communauté internationale. Le gouvernement haïtien ambitionne d'exécuter un plan de développement à long terme. C'est le témoignage de son engagement ferme à prendre en main le destin du pays et de nos partenaires internationaux à respecter les priorités définies par le gouvernement.

Afin de faciliter la tâche du gouvernement dans la mise en place des conditions nécessaires à un véritable développement économique et social, j'invite les bailleurs de fonds à honorer leurs promesses et à soutenir Haïti sur le long terme. L'aide financière de la communauté internationale facilitera la consolidation du processus démocratique et permettra de jeter les bases du développement durable d'Haïti. Pour atteindre les résultats escomptés et accroître sa crédibilité, le gouvernement est déterminé à concilier les impératifs de la bonne gouvernance, à soulager la misère des défavorisés, combattre sans faille l'insécurité le phénomène de la corruption de façon à pouvoir faciliter l'investissement privé tant national qu'étranger.

**Madame la Présidente,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,**

La République d'Haïti compte, une fois de plus, sur la coopération agissante de la communauté internationale pour l'accompagner dans sa quête pour la paix et le développement socioéconomique. Il lui a été donné de constater la volonté manifeste de ses partenaires de travailler à ses côtés afin de relever les défis qui s'imposent au Gouvernement haïtien. La tâche est immense, mais la volonté politique ne manque pas ! Avec Notre Organisation, avec Vous, Ensemble, Mon pays atteindra ses buts.

**Je vous remercie Madame la Présidente.**